

"BUGEAT - INFORMATION"

JOURNAL COMMUNAL D'INFORMATION

AVANT - PROPOS EN FORME D'EDITORIAL...

Des élections municipales sont proches et il semble tout à fait normal que la Municipalité s'occupe d'une sorte de récapitulation de ses activités durant les six années écoulées.

Pour le faire, elle organisera, bien entendu, une réunion publique ; elle usera également de la faculté qui lui est accordée de faire apposer un certain nombre d'affiches. Mais, estimant que tous les administrés n'iront pas à la réunion ou ne liront pas les affiches, elle a pensé à créer ce journal strictement communal, à l'intention des habitants de Bugéat, des villages et des autres.

Certaines listes ont l'avantage de disposer des colonnes de journaux régionaux pour exposer leurs critiques ou leur programme.

N'ayant pas voulu demander à ceux parmi les grands quotidiens qui n'ont jamais manqué de faire des reportages sur Bugéat, ni d'insérer très régulièrement les comptes rendus des séances du Conseil Municipal, de publier ce que nous avons actuellement à dire, la création et la diffusion de ce premier numéro de « Bugéat-Information » a été décidée.

Ce premier numéro est entièrement consacré aux problèmes municipaux, mais il sera — nous l'espérons bien — suivi d'autres.

Le contact par l'information entre le Conseil Municipal et les administrés — qui a d'ailleurs été créé excellemment par les comptes rendus très complets qui ont paru dans la presse à la suite de chaque réunion — doit être maintenu et même amélioré.

Chacun doit savoir ce dont il est question au cours de ces réunions et connaître rapidement les décisions prises.

Le deuxième numéro de ce Journal local pourrait paraître pendant la prochaine saison touristique et donnerait aux vacanciers de très nombreux renseignements.

**

Dans les colonnes de ce numéro, des articles concernant les activités et réalisations diverses des six dernières années, préciseront pour chacune d'elles les raisons qui ont motivé les décisions, le processus de leur application jusqu'à leur aboutissement.

Nous ne prétendons pas n'avoir fait que des merveilles, mais nous pouvons assurer que les très nombreux problèmes qui se sont posés à nous ont été discutés — quelquefois ardemment — par tous les Conseillers en gardant pour seul et unique objectif l'intérêt de la commune de Bugéat.

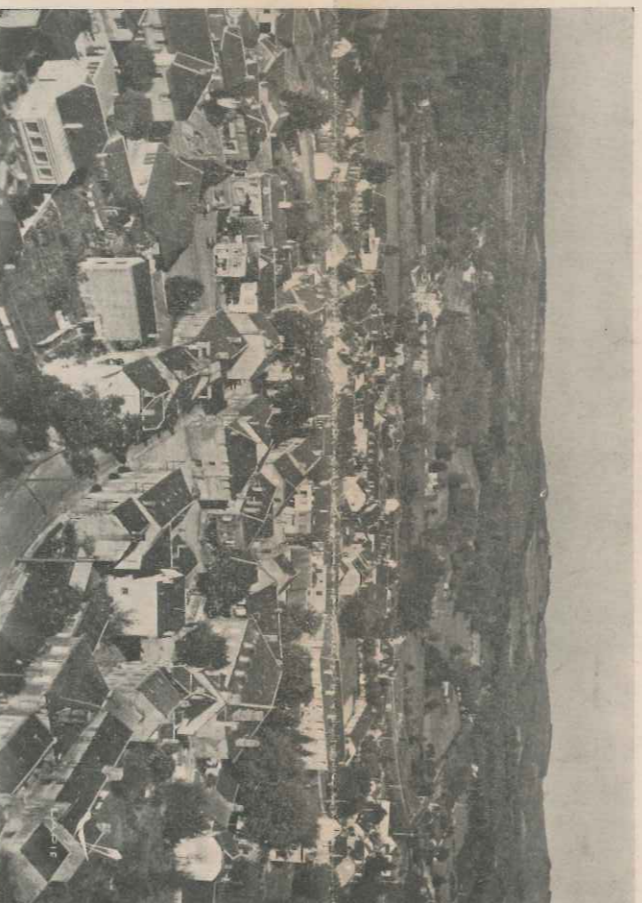
De plus, nous n'avons jamais perdu de vue l'avenir de la Commune et ce que nous voudrions qu'il soit.

Nous sommes dans une région de France particulièrement défavorisée

et, jusqu'à maintenant, l'expression « Expansion Economique » ne nous concerne pas.

Partout la tâche des Collectivités locales est difficile, mais chez nous elle se trouve amplifiée par ce mouvement d'exode permanent que nous subissons et que nous serons incapables d'enrayer par nos propres moyens.

Néanmoins, nous avons estimé — et nous estimerons encore — qu'il est possible de permettre à notre commune de survivre, à l'aglo-



VUE GENERALE DE BUGEAT.

mération de progresser et, par conséquent, à tous ses habitants de garder une possibilité de vivre décemment.

Tous les efforts faits par le Conseil Municipal jusqu'à maintenant, ont uniquement tendus dans ce sens.

Si l'on reprend la profession de foi présentée aux électeurs en 1959 lors des précédentes élections municipales, chacun peut constater que les promesses faites ont — à une seule exception près — été réalisées où se trouvent en cours de réalisation.

La seule promesse non tenue concerne la Maison de Retraite. Nous en convenons. Mais, par contre, de très nombreuses réalisations ont été faites alors qu'elles n'avaient pas été promises.

**

Depuis 1959, chacun a pu constater qu'une amélioration certaine a été apportée à divers problèmes qui se posaient alors.

**

Une réalisation extrêmement importante a été faite ; elle était prévue par la Municipalité précédente, mais nous devons reconnaître qu'elle nous a posé beaucoup de problèmes : il s'agit de l'adduction complémentaire d'eau potable.

Cette eau a maintenant un léger goût, mais nous pouvons assurer qu'elle est saine. Nous sommes de ceux qui estimant qu'il est préférable d'avoir l'eau à volonté, même si elle est traitée, que d'aller la quêrir à la fontaine sans être certain de remplir son seau !

Les routes communales desservant les villages ont été goudronnées — ce qui, nous l'avons constaté, a déclanché chez nos voisins un besoin de nous imiter — et ce qui prouverait si besoin en était,

que nous avions raison de le faire chez nous.

Les Problèmes Scolaires ont également retenu toute notre attention. Il nous a fallu très souvent nous heurter à des lois et règlements qui, dans la majorité des cas, nous étaient défavorables.

Nous avons tout de même été heureux d'obtenir la création du Collège d'Enseignement Général et nous savons qu'ainsi satisfaction a été donnée à de très nombreuses familles du canton.

Nous avons fait le maximum pour permettre à ce C.E.G. de fonctionner dans les meilleures conditions possibles. Ceci a été grandement facilité par les Membres du Corps Enseignant.

Il est toujours question de la suppression pure et simple de cet Etablissement scolaire. A vrai dire personne ne peut valablement avancer quoi que ce soit. En ce qui nous concerne, ce qu'il nous est possible d'assurer, c'est que, comme par le passé, nous continuerons nos efforts pour que notre C.E.G. soit maintenu ; et si, par malheur, nous ne pouvions en fin de compte obtenir satisfaction, croyez-vous qu'une Municipalité différente aurait plus de chances que nous ?

Sur le plan Touristique, un effort considérable a été fait et sa réussite est évidente.

Nous n'avions pas le droit de méconnaître la vocation touristique certaine de notre Commune.

Plusieurs réalisations — toutes basées sur un Tourisme Social — ont été faites. Certaines d'entre elles, moins classiques que d'autres, nous ont fait considérer comme des novateurs. Toutes ont donné des résultats financiers bénéfiques et ce ne sont pas elles qui ont grevé le budget de la Commune car elles sont toutes rentables.

Ce sont en effet les Adductions d'eau, l'aménagement des routes, etc... qui ne s'amortissent pas d'elles-mêmes et imposent le recours à l'impôt.

Nous avons eu la satisfaction de voir s'implanter définitivement sur le territoire de notre Commune, la Colonie de vacances des Amicales Laïques du Nord. Des constructions très importantes vont être édifiées très prochainement — les travaux ont été donnés à des Entrepreneurs locaux par les responsables de l'Association ; la Municipalité, consciente de l'intérêt qu'apporte à la Commune cette implantation a pris en charge la réalisation de la voie de desserte, d'autant plus qu'un accord a été pris avec les représentants de l'Association pour que les constructions soient mises à la disposition de la commune pendant les périodes scolaires. C'est le C.E.G. de Bugéat qui utilisera ces locaux neufs pendant neuf mois de l'année.

La Municipalité, préoccupée des problèmes économiques sur le plan local, a pris de nombreux contacts avec des industriels susceptibles de décentraliser leurs entreprises.

Des pourparlers très avancés ont eu lieu avec l'un d'eux et n'ont pu malheureusement aboutir. C'est à la suite de cela que le Conseil Municipal, ayant constaté qu'il était toujours extrêmement difficile de traiter rapidement avec des propriétaires de terrains non décidés à vendre, a pris l'initiative d'acquérir un terrain à vocation industrielle dont l'aménagement sera réalisé. En agissant ainsi, la Municipalité a facilité dans de très grandes proportions les pourparlers futurs ainsi que la tâche de ceux qui auront à débattre de ce problème essentiel.

Bugéat a supporté une période extrêmement difficile, d'autant plus lourde que chacun avait pu, pendant quelques années, constater combien était favorable le fonctionnement d'une usine dans la localité.

Un autre industriel local a repris vaillamment l'ancienne affaire ; pour lui et tous autres industriels qui viendraient à Bugéat, la Municipalité a accordé les réductions fiscales autorisées par la loi.

Il est reconnu que les Communes

Problèmes et réalisations scolaires

Les travaux

d'aménagement urbain

Sur le plan national, tout ce qui concerne actuellement l'Education Nationale est, pour le moins, fluctuant et anarchique.

Jusqu'à maintenant, moins que d'autres localités, Bugéat n'a eu à souffrir de cette situation.

La création du Collège d'Enseignement Général a été obtenue malgré des textes et instructions qui ne permettaient pas d'y croire.

Fonctionnant depuis cinq années, notre C.E.G. donne satisfaction à tous et, sur le plan pédagogique, des résultats très brillants ont été obtenus ; les Maîtres doivent en être fêlicités et remerciés, ils ont, en effet, assuré un service très supérieur à celui qui devrait leur être normalement dévolu. Un poste supplémentaire est indispensable et sa création a été demandée avec insistance.

Une section Classique serait également nécessaire, car elle permettrait à un nombre plus élevé d'élèves de rester à Bugéat jusqu'en 3^e.

Il est nécessaire que chacun sache que le C.E.G. est à la charge de la commune. Il faut donc faire l'acquisition de l'ensemble du matériel scolaire nécessaire.

Des problèmes de locaux s'étant également posés, deux classes préfabriquées ont été louées au Département et mises à la disposition des classes primaires. L'organisation intérieure du C.E.G. imposait, en effet, cette formule.

Le matériel pédagogique indispensable a été également acheté progressivement, et il reste encore beaucoup à faire sur ce plan.

Préalablement, le problème du chauffage des locaux scolaires appartenant à la commune, s'était posé et avait été solutionné par l'installation du chauffage central à circulation d'eau avec chaudière alimentée au fuel-oil. Cette réalisation importante a pu être effectuée au moyen d'un emprunt contracté par la commune auprès de particuliers.

Il faut dire que l'une de ces installations dessert également les bureaux et salles de la Mairie.

Les appareils mis à la disposition des Maîtres ont été remis en état ; le but de la Municipalité est de permettre à chacun d'eux d'avoir à sa disposition un logement à confort identique.

Les Plans qui se succèdent et, heureusement, ne se ressemblent pas, laissent craindre à certains que le C.E.G. de Bugéat sera supprimé.

Il est évident que nous n'avons pas — loin s'en faut — la population minimale imposée. Nous ne l'avions d'ailleurs pas lors de la création !

Mais d'autres considérations militent en faveur du maintien de ce C.E.G. qui disposera, l'année prochaine, de locaux absolument neufs, agrégés par la Commission des Bâtiments scolaires de l'Education Nationale et qui seront loués par la commune à l'Association des Amicales Laïques du département du Nord.

Cette formule de location constitue un précédent qui ne peut qu'être favorable pour la commune de Bugéat à tous points de vue, car il est absolument certain qu'à défaut, nous n'aurions jamais pu envisager de construire.

Les cours post-scolaires agricoles et ménagers ont été installés, depuis quelques années, dans des locaux provisoires ; à l'avenir, ils profiteront, eux aussi, des locaux neufs qui vont être édifiés.

Sur le plan administratif, le C.E.G. ne disposant pas de bureau,

celui du Maire a été mis à la disposition du Secrétaire, depuis plusieurs années.

La création du Collège a, automatiquement, posé d'autres problèmes à la Municipalité ; celui du ramassage scolaire n'a pas été le moins important.

Laissée sous la seule responsabilité de la Municipalité de Bugéat, l'organisation de ce service de transports d'enfants a été mise sur pied et a fonctionné à la satisfaction de tous les usagers.

Des difficultés ont néanmoins surgi, car la formule utilisée ne donnait pas toujours satisfaction aux Services de Tutelle. Le seul but recherché à toujours été — et reste encore — de faire transporter les enfants dans les meilleures conditions de confort possible, le plus rapidement et au meilleur prix.

Les subventions de l'Etat sont de l'ordre de 65 %, le surplus étant pris en charge par la commune de Bugéat et les parents d'élèves, chacun pour moitié.

Cette participation financière, la commune de Bugéat, qui la considère comme nécessaire, la fait également pour la cantine scolaire. Cette cantine est actuellement fréquentée par 80 enfants dans les meilleures conditions de réception et financières possibles.

Le fonctionnement des classes des écoles primaires de filles et garçons ne posent pas de problèmes majeurs à Bugéat.

Seule la classe enfantine devra être doublée ; la Municipalité désire faire créer une école maternelle à deux classes, ce qui permettrait de recevoir les enfants à partir de l'âge de deux ans.

Pour les classes primaires, la Municipalité a pris intégralement en charge les fournitures des livres et cahiers.

Il faut souhaiter, en tout premier lieu, le maintien du C.E.G., mais, sur un autre plan, d'autres réalisations peuvent être envisagées. Pourquoi un Institut Médico-Pédagogique ne pourrait-il pas être créé à Bugéat ? Deux établissements identiques viennent de s'ouvrir à Sainte-Fontaine et Meyssac ; ils ne peuvent satisfaire à la demande. La création d'un troisième est virtuellement décidée en Corrèze.

Les Instituts Médico-pédagogiques sont destinés aux enfants inadaptés à qui ils permettent de poursuivre leurs études sous surveillance médicale.

La semi-altitude de notre commune conviendrait parfaitement bien à une telle création.

Sur le plan scolaire, l'action de défense et l'étude des problèmes d'avenir sont donc pour nous d'égal importance et méritent le même intérêt.

L'agglomération que forme le chef-lieu de la commune de Bugéat, suivant en cela une évolution normale, a pris depuis quelques années une extension certaine.

Il n'est pas dans nos intentions de prétendre que cette évolution provient du seul fait de la Municipalité actuelle, mais chacun a pu constater les efforts qui ont été faits dans ce sens depuis 1959.

L'une des premières préoccupations de la Municipalité a été de moderniser et d'intensifier l'éclairage du centre au moyen de ballons fluorescents très puissants.

Cet éclairage moderne, en service depuis déjà quatre ans, a donné entière satisfaction et, sans augmenter notablement le coût de la consommation, il s'est avéré très économique sur le plan de l'entretien ; en effet, les lampes spéciales utilisées ont une longévité considérablement plus grande que les lampes de type classique.

Puisqu'il est question de l'éclairage de nos rues, nombreux sont ceux qui ont fait remarquer que celui-ci ne s'effectuait pas toujours très ponctuellement. Les perturbations constatées proviennent uniquement du déréglage des pendules qui commandent le système.

A la suite de ces difficultés mineures, un procédé plus moderne a été essayé pour desservir le quartier de la Gendarmerie ; il s'agit de l'installation d'un « Lumandar », appareil automatique remplaçant une pendule et qui déclenche l'éclairage et l'arrête en fonction de la luminosité ambiante.

Jusqu'à maintenant, ce système donne entière satisfaction et son installation pourra être étendue à l'ensemble de l'agglomération.

Il semble néanmoins plus urgent d'élargir la zone actuellement desservie par l'éclairage fluorescent, notamment dans la rue principale.

Sur un autre plan, s'agissant de l'amélioration de la voirie, des travaux suivis ont été effectués dans le bourg.

Les places publiques ont été entièrement goudronnées, ainsi que la partie couverte du foirail. Des lignes jaunes de parking ont été peintes sur la Grand'Place, afin d'organiser le stationnement.

Les revêtements de rues ont été effectués périodiquement ; la place de la Gare a été entièrement refaite avec l'aide et grâce à la compréhension de la S.N.C.F. et des chefs de gare qui se sont succédés à Bugéat. Un square très coquet a été aménagé à un emplacement précédemment peu esthétique.

La route de desserte de la station de traitement des eaux a été faite et

goudronnée, ainsi que l'allée centrale du nouveau cimetière.

Il reste certaines voies à terminer, notamment la rue desservant les propriétés du Luc et la rue du Courcelage. Prévus dans les prochains programmes, ces travaux seront réalisés sans tarder.

Un autre problème qui se pose aux responsables communaux est l'organisation du ramassage des ordures ménagères.

A Bugéat, ce service est effectué dans les meilleures conditions, une fois par semaine pendant l'hiver et deux fois pendant la période estivale ; en outre, pendant l'été, un ramassage quotidien a lieu au terrain de camping et au village de vacances.

Avec la compréhension des usagers et le dévouement du personnel communal, ce service semble avoir donné satisfaction à tous.

Le dépôt d'ordures de Vezou arrive à saturation, il sera donc nécessaire de rechercher un autre emplacement mieux situé que celui actuel, tout en ayant une capacité suffisante.

Un programme d'égouts a été réalisé, rue du Pont-des-Rochers, avec participation des propriétaires riverains ; une opération identique a fait l'objet d'une étude et va être réalisée incessamment, rue de la Vézère.

Sur le plan de la décoration florale, les habitants de Bugéat ont fait ces dernières années un effort visible ; la Municipalité a voulu également décorer les immeubles et places publiques.

Cet effort est évidemment modeste, si on le compare à celui fait par une municipalité comme celle de Vigeois.

Les fleurs coûtent, chaque année, à Bugéat environ 50,00 francs !

Cet effort doit être poursuivi, car il donne à notre localité un aspect souriant et agréable obtenu à très bon compte et qui marque dans l'esprit des vacanciers et passagers qui séjournent ou traversent Bugéat.

Le téléphone a été installé aux villages de Mourrières et de Champseix.

Trente-deux mètres carrés de terrain communal ont été cédés à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Corrèze afin de lui permettre de faire édifier dans des conditions normales l'immeuble destiné à sa Caisse locale.

Cette construction est maintenant terminée et il est difficile de prétendre qu'elle est inesthétique ! L'implantation permanente de la Caisse de Crédit Agricole était déjà une raison suffisante pour motiver la décision de la Municipalité.

La controverse engagée à l'époque n'a pu faire long feu.

En six années, la Municipalité actuelle a vendu 32 m² de terrain communal et en a acquis 14 hectares !

AVANT-PROPOS EN FORME D'EDITORIAL

(Suite de la 1^{re} page)

propriétaires de biens immobiliers sont toujours avantagés par rapport aux autres ; la Commune de Bugéat l'a parfaitement compris et,

outre le terrain ci-dessus, elle a acheté diverses parcelles route de Tarnac destinées notamment à l'agrandissement du terrain de camping.

Ces opérations conclues sur des bases particulièrement honnêtes, revelorissent très sérieusement le patrimoine collectif.

La profession de foi de la liste majoritaire du Conseil Municipal sortant vous exposera ce qu'il reste à faire, car il est indispensable

de réaliser si l'on veut éviter cette mort lente par asphyxie qui nous guette.

Pour cela il est absolument nécessaire d'éviter au maximum les dissensions et, au contraire, d'obtenir de toute la population qu'elle se serre les coudes dans l'intérêt commun.

Les impôts de 1964 ont augmenté dans des proportions importantes, mais la commune de Bugéat n'est pas la seule ; il n'est pour s'en convaincre que de comparer les feuilles des trois dernières années de Bugéat et d'autres communes voisines, sans oublier d'inscrire en

face les réalisations correspondantes. De plus, si une position stable était adoptée, elle ne pourrait que donner raison aux détracteurs de l'extérieur, car si l'on nous félicite pour nos réalisations, soyez certain que, pour le moins, on nous envie également.

En utilisant au mieux les faibles moyens dont nous disposons, nous nous sommes efforcés de faire le mieux possible et nous voulons poursuivre ces efforts qui commencent à porter leurs fruits. C'est vous qui en déciderez.

Le Directeur de publication :

Marc CHABROL.

Les foires de Bugéat

A l'heure actuelle, un peu partout, les foires de la région fournissent un brûlant sujet d'actualité. Alors que dans bien des localités l'on s'interroge et l'on s'inquiète de voir ces manifestations péricliter, Bugéat peut se flatter d'avoir encore chaque mois (le 8) une foire importante, bien approvisionnée surtout en veaux de lait.

Certes, ce ne sont plus les foires d'antan ou, si les veaux étaient moins nombreux, il y avait encore, suivant la saison une quantité appréciable de porcs gras en hiver, vaches de harnais au printemps et en automne d'importants troupeaux de doublons et doublonnes qui attendaient de la vitalité de l'élevage ovin à l'époque.

Le marché sur la Place de l'Eglise abondamment pourvu en volailles, beurre, œufs, etc... est lui aussi maintenant du domaine du passé.

Autres temps, autres mœurs et Bugéat — comme beaucoup d'autres localités — a eu pour les foires quelques inquiétudes. Après la disparition de la deuxième manifestation du mois, la première se voyait menacée d'asphyxie à peu près certaine.

Il fallait réagir : c'est à cette tâche que nous nous sommes donnés sans relâche.

Chaque jour davantage les prioritaires prenaient la direction des localités voisines pour écouler leur production.

Il s'agissait de leur redonner confiance et leur prouver qu'ils pouvaient à Bugéat tout aussi bien qu'ailleurs commercialiser leur élevage. Aux acheteurs, qui viennent souvent de très loin, il fallait assurer qu'ils ne feraient pas en vain de déplacements onéreux.

A l'exemple de nos voisins, nous avons donc pensé qu'une Foire primée de veaux de lait pourrait créer le climat recherché. Une première

manifestation était alors organisée le 8 août 1959.

Bugéat — admirablement bien situé aux confins de la Creuse et de la Haute-Vienne ou l'exploitation familiale encore en honneur tire la majeure partie de ses revenus de l'élevage bovin — voyait en cette occasion arriver un nombre important de remarquables sujets.

Le succès fut complet et permit de bien augurer de l'avenir ; l'expérience fut renouvelée l'année suivante et les résultats s'affirmaient davantage.

Aujourd'hui le but recherché est atteint.

Les foires de Bugéat, régulièrement fournies en sujets de qualité portent assez loin leur renom. Mais il ne suffit pas d'invoquer les uns et les autres à fréquenter une localité, il faut aussi les aider dans toutes la mesure des possibilités. A cette intention, un vaste hangar a été édifié sur le Champ de foire de Bugéat.

Ce n'est certes pas encore l'idéal ! Mais il fallait parer au plus pressé et permettre à tous de s'abriter le cas échéant. Bien sûr, les barres d'attente existantes ne satisfont pas les besoins actuels ; il faudra, là encore, s'inspirer de ce qui a été fait par ailleurs. Nous ne négligerons aucun conseil et accepterons volontiers les suggestions devant permettre un aménagement judicieux.

Pour nos petites communes, les foires sont d'un intérêt capital pour tous, nous ne voulons rien négliger pour les intensifier et permettre à la deuxième de revivre.

En servant ainsi les intérêts de la paysannerie nous avons conscience de servir les intérêts de tous car ce qui était vrai sous Sully l'est encore aujourd'hui et labourage et pâturage sont et resteront encore après nous, les deux mamelles de notre région.

Le service des Eaux

Chacun sait que le problème de l'eau potable se posait à Bugéat il y a quelques années.

La Municipalité précédente s'était penchée sur ce problème et avait fait étudier divers projets. L'un de ces projets prévoyait l'installation d'une station de pompage dans la rivière de Pérols, l'autre prévoyait le captage partiel du ruisseau d'Orliac avec aménée de l'eau par simple gravitation.

Le choix s'étant posé à la Municipalité actuelle, c'est le second principe proposé par les Services du Génie Rural qui a été retenu et réalisé. Cette réalisation, menée très rapidement a, bien entendu, posé des problèmes de financement importants qui ont tous été solutionnés.

L'ensemble de cette réalisation comprend un ouvrage d'art au point de captage, une conduite d'aménée d'une longueur de 3 km. environ, une station de traitement avec bassin de décantation et un bassin de stockage de 500 m³.

La station, qui demande certainement moins d'entretien, qu'une station de pompage, impose néanmoins la présence bi-quotidienne d'un fontainier, employé communal. En effet les filtres doivent être nettoyés fréquemment et les dosages doivent être effectués très régulièrement en fonction des intempéries qui modifient l'état de l'eau brute.

Chacun la responsabilité des bouches à clés qui commandent leur branchement particulier ; néanmoins, la Municipalité a fait effectuer par le personnel communal un travail délicat mais indispensable de recherche de ces bouches à clés et de rehaussement.

Tout récemment une adduction d'eau potable a été faite, rue du Courcelage.

Les problèmes de Bugéat n'ont pas fait oublier les villages : Une réalisation importante a été faite et se trouve aujourd'hui en service pour desservir les villages de Broussouloux, Champseix et l'Échamel ; le village du Massoutre est desservi depuis déjà quelques années ainsi que Mourrières.

Il reste encore Coulournat et quelques autres villages ou le problème se pose avec moins d'acuité. Pour Coulournat, les Services Techniques du Génie Rural ont été chargés par le Conseil Municipal, d'effectuer une étude. Cette étude doit préciser si ce village sera desservi par le bassin de Broussouloux ou si un nouveau captage de sources sera nécessaire.

Tout finira par se réaliser et le moment où tous les habitants de la Commune auront l'eau sur l'évier n'est plus éloigné.

Sur le plan administratif, une révision complète des fiches d'abonnés

Les réalisations de 1959 à 1965

- Création du C.E.G.
- Installation du chauffage central dans les écoles et à la Mairie.
- Installation du téléphone à Mourrières et Champseix.
- Création d'une foire primée de veaux de lait.
- Extension du service de ramassage des ordures ménagères.
- Aménagement de la place et du square de la Gare.
- Acquisition du terrain Cibot.
- Aménagement de la baignade des Trois-Ponts (aménagement des berges ; drainage du lit de la rivière ; construction de passerelles).
- Mise en place de jeux d'enfants.
- Participation au Syndicat Intercommunal pour la construction de l'immeuble des Ponts-et-Chaussées et de la Perception.
- Goudronnage des places publiques et création de parking.
- Empierrement et goudronnage des chemins de Broussouloux, Orlianges, l'Échamel, Terracol, Gioux, le Massoutre, Ambieux, le Monteil et Mourrières.
- Empierrement et goudronnage de la rue desservant la station de traitement des eaux et de l'allée principale du nouveau cimetière.
- Réalisation de l'adduction complémentaire d'eau potable de Bugéat et du Massoutre.
- Eclairage public par lampes fluorescentes et mise en place d'un appareil « Lumandar ».
- Aménagement du Secrétariat de Mairie (acquisition d'un pla-

ning-fichier et machine à calculer).

— Réfection du couloir d'entrée de la Mairie.

— Goudronnage des cours des écoles.

— Acquisition d'un amplificateur pour les annonces.

— Extension du réseau d'égouts, rue du Pont-des-Rochers.

— Prise en charge des fournitures scolaires pour les classes primaires.

— Création d'un terrain de camping avec bloc sanitaire.

— Acquisition du terrain Terracol.

— Création d'un Arbre de Noël communal avec distribution de jouets aux enfants et d'un colis aux personnes âgées (participation personnelle du Maire et des Adjointés).

— Création de la cantine scolaire.

— Utilisation de l'immeuble Verdeaux en Maison familiale de vacances.

— Accord avec la Colonie de vacances pour l'utilisation de ses locaux par le C.E.G.

— Construction de vestiaires et aménée d'eau au stade.

— Construction de petites tribunes, au stade, et aménagement de l'entrée.

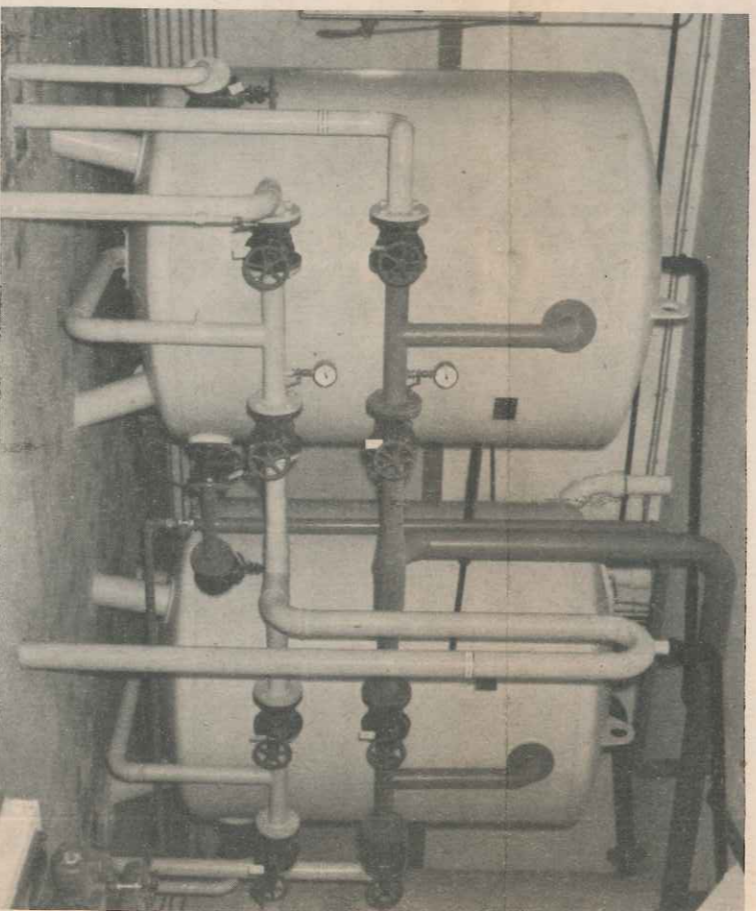
— Réorganisation du Service des Eaux.

— Création d'un Village de vacances et de sa viabilité.

— Réfection des ponts d'Orlianges et d'Arvis.

— Dénomination des rues de la localité.

— Implantation d'un hangar mé-



Intérieur de la station de traitement des eaux.

L'employé communal qui a été chargé de ce service, l'effectue ponctuellement à la satisfaction des Ingénieurs qui, à intervalles réguliers, viennent contrôler le fonctionnement de l'ensemble.

L'eau mise à la disposition des consommateurs est saine et contrôlée régulièrement par les Services d'Hygiène. Les détracteurs estiment qu'elle à un goût, ce qui est souvent vrai. Mais nous pensons qu'il est tout de même préférable qu'il en soit ainsi et que chacun puisse disposer de cette eau à volonté en toutes saisons.

L'agglomération étant assurée d'avoir désormais toute l'eau potable nécessaire, il fallait également compléter le réseau urbain et modifier certains passages.

C'est ce qui a été fait, notamment Place du Champ de Foire, rue du Champ de Foire, rue Antoine Orliange, rue des Trois-Ponts, rue de Chaleix et rue du Feyr. En même temps, des bornes à incendie ont été installées et des réserves d'eau destinées au Sapeur-Pompier mises en place à divers endroits de la localité.

Les abonnés étant propriétaires de leur compteur ont également à Bu-

a été faite avec un contrôle précis des compteurs. Cela n'a pas été toujours facile, un grand nombre de compteurs étant défectueux. Actuellement toutes les fiches ont été remises à jour.

En ce qui concerne le coût de l'eau à Bugéat, il est nécessaire de rappeler que, lors de la réalisation du projet principal, les Services du Génie Rural imposaient à la Commune de prévoir un prix au m³ suffisant pour amortir les annuités des emprunts contractés pour financer les travaux. Le chiffre étant très élevé (6.000 A.F.) la Municipalité le refusa et proposa un prix nettement inférieur comme forfait. Il est inutile de préciser que cette manière de procéder a, automatiquement repercuté sur l'impôt, la différence.

Il est également indispensable de savoir que d'autres communes Corréziennes qui ont effectué des travaux d'adduction d'eau, se trouvent contraintes de fixer un prix au m³ qui est de 3,4 et même 5 fois supérieur à celui de Bugéat.

Pendant quelques années, notre localité ne doit pas avoir d'inquiétudes au sujet de l'eau mais des problèmes d'entretien et de réfection des canalisations se poseront tout de même.

